

Augmentation de capital annoncée

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR –TUNISAIR–

Siège social : Boulevard du 7 Novembre 1987 –2035– Tunis

La Société Tunisienne de l'Air –TUNISAIR– porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juillet 2008 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de **81.124.450 dinars** à **97.349.340 dinars**, et ce, par l'incorporation de réserves pour un montant de **16.224.890 dinars** et l'émission de **16.224.890 actions nouvelles gratuites** de nominal 1 dinar chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

La date de jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée au **1^{er} juillet 2008**.

Cotation en Bourse :

Les actions anciennes TUNISAIR seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **1^{er} septembre 2008**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **1^{er} septembre 2008**, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2008, date à partir de laquelle ces actions seront assimilées aux actions anciennes.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **1^{er} septembre 2008**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **1^{er} septembre 2008**.